



TARIFS EPURATION 2022

Conformément à l'article 5 de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux du 19.01.1994, le tarif ci-dessous a été approuvé par la Municipalité d'Aubonne dans sa séance du 13 décembre 2021 pour une entrée en vigueur fixée au **1^{er} janvier 2022**.

Un fort volume de consommation d'eau a été enregistré en 2019 (+20%) Cette consommation supplémentaire n'était pas justifiée et a fait l'objet de corrections en 2020, ce qui influence le rendement des comptes présentés ci-dessous.

Vous trouverez ci-dessous le schéma de couverture des coûts de ces dernières années :

Epuration (taxe en fonction du m3 d'eau consommée)

	Budget 2021*	Budget 2022	Comptes 2020
Frais épuration	450'000	460'000	422'764
Taxe épuration	450'000	460'000	374'856
Résultat	0	0	-47'908

Entretien des collecteurs (taxe en fonction du volume ECA des bâtiments raccordés)

	Budget 2021*	Budget 2022	Comptes 2020
Frais entretien	332'000	500'900	472'119
Taxe entretien	450'000	440'000	401'012
Résultat	118'000	50'900	71'107

TARIFS 2021		TARIFS 2022	
Epuration (avec facture d'eau par la SEFA)	1.25/m3 eau cons.	Epuration (avec facture d'eau par la SEFA)	1.25/m3 eau cons.
Entretien (avec facture d'impôt foncier)	0.21/m3 volume ECA	Entretien (avec facture d'impôt foncier)	0.21/m3 volume ECA
Taxe unique de racc. (avec permis de construire)	Fr. 15.--/surface de plancher brut	Taxe unique de racc. (avec permis de construire)	Fr. 15.--/surface de plancher brut

LA TVA SERA AJOUTEE A CES MONTANTS

La Municipalité d'Aubonne